

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Sénégal

Projet Logement abordable de soutien au projet gouvernemental des 100 000 logements

FACILITATION SOCIALE AUPRÈS DES POPULATIONS AFFECTÉES PAR LA SOUS-COMPOSANTE AMENAGEMENT DE LA ZONE PRIORITAIRE DE DAGA KHOLPA

No de Prêt/Crédit/Don : _ 174759

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): SN-CLM-311055-CS-QCBS

Le gouvernement du Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre des activités préparatoires du Projet, a sollicité, auprès de L'Association internationale de développement (IDA), une Avance de Préparation du Projet (PPA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant accordés au titre de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

MISSION DE FACILITATION SOCIALE AUPRÈS DES POPULATIONS AFFECTÉES PAR LA SOUS-COMPOSANTE AMENAGEMENT DE LA ZONE PRIORITAIRE DE DAGA KHOLPA

Les services de consultant (« Services ») comprennent :

- *En matière engagement Communautaire:*
 - *Assurer et organiser le dialogue et la communication sociale autour du Projet pour sa bonne appropriation ;*
 - *Veiller à renforcer l'implication et la mobilisation des différentes personnes ressources (délégués de quartiers, chefs de village, imams, notables, association (y com des groupes des femmes) et autres acteurs présents dans la zone d'intervention du projet etc.) ;*
 - *Veiller à l'identification et à l'implication des délégués de quartiers, de personnes influentes et autres leaders d'opinions à s'organiser en comité local de suivi (CLS) ou en comité d'informations ;*
 - *Permettre aux populations et autres acteurs présents dans la zone d'intervention du projet d'être associés dans tout le processus de mise en place des réalisations du projet ;*
 - *Assurer une bonne mobilisation sociale et une appropriation adéquate des réalisations du projet par les populations ;*
 - *Faciliter la participation active des populations impactées dans les étapes de la mise en œuvre du Projet et une meilleure prise en compte de leurs avis et suggestions ;*

- *conduire la négociation sociale sur les différentes problématiques qui seront soulevées durant la mise en œuvre du Projet ;*
- *assurer la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs dans différentes thématiques concourant à l'atteinte des objectifs du Projet (structuration sociale, résilience communautaire, formulation et exécution de micro-projets pilotes, gestion, entretien et exploitation d'infrastructures communautaires, adaptation au changement climatique, ...)*
- *appuyer le développement d'une approche d'engagement citoyen pour un plan intercommunal de résilience ;*
- *Définir les rôles et les responsabilités clairs, des populations impactées afin qu'elles puissent participer de manière inclusive au déroulement des consultations et à la mise en œuvre et au suivi des activités du projet.*
- *Elaborer des outils d'engagement communautaire et/ou individuel pour formaliser l'engagement des familles et des groupes d'acteurs dans la mise en œuvre des Programmes communautaires ;*
- *En ce qui concerne le Mécanisme de Gestion des Plaintes :*
 - *Assurer le suivi sur le terrain, anticiper, accompagner et contribuer à solutionner les problèmes avec les acteurs, notamment les bénéficiaires et impactés du projet ;*
 - *Etablir des stratégies, mécanismes et outils de prévention et de gestion des tensions et/ou conflits sociaux ;*
 - *Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permet de répondre en temps opportun aux préoccupations et plaintes des populations impactées par le Projet ;*
 - *Mener des négociations avec les communautés locales afin de minimiser les impacts négatifs des perturbations/déplacements économiques causés par les camions et autres engins, les voies d'accès et les autres activités de construction, ainsi que les interactions entre les travailleurs des entreprises de construction et la communauté locale. Ces négociations incluront également une compensation appropriée pour les perturbations et / ou la perte de revenus en raison des travaux de génie civil du projet et d'autres activités qui nuisent aux résidents et aux entreprises dans la zone du projet ;*
- *En ce qui concerne la mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) :*
 - *Assurer des campagnes d'Information, Education et Communication sur le processus d'indemnisation des PAP et la mise en œuvre du PAR ;*
 - *Assurer au niveau de la zone du projet l'accueil et surtout l'écoute attentive des PAP ainsi que la mise à disposition des informations qui leur sont utiles avant et pendant les travaux ;*

- *Travailler étroitement avec l'équipe des PAR et du CPR pour constituer une banque de données sur l'accueil et l'orientation des PAP (nombre de PAP, montant des indemnisations, nombre de passages et dates, attentes, stratégies de gestion, résultats) ainsi que des bénéficiaires ;*
- *Accompagner chaque PAP dans la constitution de son dossier individuel pour les besoins de compensation des pertes subies ;*
- *Appuyer l'organisation en relation avec la Commission Départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI), les passages en commission de conciliation des PAP dont les dossiers ont été constitués ;*
- *Veiller au bon fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet pour la prise en charge des réclamations des PAP ;*
- *Veiller à ce qu'une attention spécifique soit portée à la collecte de données sexo-différenciées et l'identification de problématiques ou besoins spécifiques des femmes afin de veiller à ce que la mise en œuvre du PAR soit adaptée aux besoins et contraintes des femmes et des hommes.*
- *En ce qui concerne la mise en œuvre du PRMS :*
 - *Appuyer les bénéficiaires du projet y compris ceux qui sont plus affectés par la réinstallation involontaire, dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des sous-projets identifiés dans le Programme de restauration des moyens de subsistance et validés durant la mise en œuvre du projet en leur donnant toutes les informations sur le projet ; en utilisant une approche participative ;*
 - *S'approcher de chaque potentiel bénéficiaire du Programme de Restauration des Moyens de subsistance en vue de l'accompagner dans l'identification-validation d'une Activité Génératrice de Revenus (AGR) de son choix ;*
 - *Travailler avec chaque bénéficiaire sur la base d'outils simples de gestion, sur un plan d'action réaliste de mise en œuvre de son sous-projet.*
- *En ce qui concerne la coordination et interface avec le maitre d'ouvrage du projet de la zone prioritaire de Daga-Kholpa :*
 - *Participer aux réunions du comité technique et autres comités spécifiques du projet et aux missions périodiques de supervision de la banque mondiale à la demande de l'UGP ;*
 - *Assurer en permanence la remontée des préoccupations des acteurs et de toute information utile à l'exécution du Projet ainsi que l'alimentation du système de suivi-évaluation ;*
 - *Conduire, en collaboration avec les équipes techniques les rencontres de restitution communautaire et de validation sociale des études, des options et stratégies relatives au Programme de Logement de Daga-Kholpa;*

- *Mettre en place un système et un mécanisme de capitalisation dès le démarrage de la mission incluant des éléments multimédias (images, sons, vidéo, ...) et produire des supports de capitalisation (documents, films, ...).*

Projet « Logement Abordable », invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expériences pertinentes en ingénierie sociale participative notamment dans l'identification, la formulation et le suivi de projets de développement ;
- Qualifications du candidat dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment des références concernant l'exécution de contrats analogues ;
- Au moins 3 missions pertinentes et similaires durant les cinq (5) dernières années ;
- Capacité technique et de gestion ;
- Références des clients bénéficiaires des prestations décrites ;
- Et toute autre information jugée pertinente attestant des qualifications du consultant en rapport avec la mission.

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'investissement de juillet 2016 révisions 2017, août 2018 et novembre 2020.**

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : candidature.bm.dgch@gmail.com

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessus et aux heures suivantes de 9h 30 mn à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique **au plus tard le 31 janvier 2023.**

Projet « Logement Abordable »,
Direction Générale de la Construction et de l'Habitat,
Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique (MULHP),
Sphère ministérielle du 2^e Arrondissement, Bâtiment B2 Diarniadio

Tél : 33 865 72 12 / 33 821 42 24
E-mail : candidature.bm.dgch@gmail.com